



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10673

Texte de la question

Dans un article publié dans le journal Le Monde intitulé « Réalisateur, mission impossible », l'auteur Jean-Charles Cabanis, réalisateur TV, lance un cri d'alarme au regard de la précarisation de l'emploi dans cette profession et des conditions de travail qui relèveraient dorénavant de l'aberration. Les propos de l'auteur mettent en exergue notamment les périodes de chômage entre deux réalisations, la modestie des cachets et la discrimination dont feraient l'objet les réalisateurs de télévision en matière d'abattements sur l'impôt par rapport aux réalisateurs de cinéma. Ce tableau descriptif montre bien qu'il y a un sérieux malaise dans cette profession. M Marcel Dehoux demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, s'il ne conviendrait pas de promouvoir un véritable statut du réalisateur de télévision.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement équilibré de la production française et donc les possibilités d'emploi et d'épanouissement de tous les créateurs et techniciens qui y participent constituent une priorité pour le Gouvernement et notamment pour les ministres chargés de la culture et de la communication. En ce qui concerne les problèmes rencontrés par les réalisateurs, il n'apparaît pas que l'engagement d'une procédure législative portant statut de la profession constitue la réponse la plus adéquate. Il semble de beaucoup préférable que les objectifs recherchés soient atteints par une véritable négociation entre tous les partenaires concernés. Dans cette perspective, la négociation par thèmes, notamment celui de la formation professionnelle, semble la voie la mieux adaptée pour élaborer un statut minimal commun à tous les salariés de la branche audiovisuelle, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. Le ministre de la communication poursuit cependant l'étude approfondie des différentes revendications des réalisateurs, en liaison régulière avec leurs représentants syndicaux. Par ailleurs, favoriser la production et la création françaises et européennes est au cœur de la préoccupation du Gouvernement, qui précisera prochainement certaines règles relatives aux obligations de production des chaînes et aux relations entre producteurs et diffuseurs.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10673

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1185